

RF LE MAIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/10/2023 015-211501549-20230929-2023_035-DE

15 République française  
Département du Cantal  
COMMUNE DE POLMINHAC

### Séance du vendredi 29 septembre 2023

Date de la convocation: 21/09/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre BONHOMME,

**Membres en exercice :**  
15

**Présents :** 13

**Votants :** 15

**Pour :** 15

**Contre :** 0

**Abstention:** 0

**Présents :** Andre BONHOMME, Josette VARET, Denis ARNAL, Marie-Noelle MOULIER, Michel AMOUROUX, Christophe BORNES, Alain BROUSSE, Evelyne DELANOUE, Alain FALIERES, Adeline GUYON, Guillaume PRAT, Didier TOMA, Patricia GUERARD

**Représentés :** Martine BERGAUD par Evelyne DELANOUE, Claudine LADOUX par Patricia GUERARD

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Alain FALIERES

### 2023\_035 - Objet : EXPERIMENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la candidature de la commune de POLMINHAC a été retenue pour l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les comptes de l'exercice 2023.

Selon l'article 242 modifié de la loi de finances un compte financier unique peut être mis en oeuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales.

Le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

L'expérimentation du compte financier unique concerne le budget principal de la collectivité ainsi que les budgets annexes et s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'expérimentation du compte financier unique pour les comptes de l'exercice 2023
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à l'expérimentation susdite

Fait à POLMINHAC, le 29 Septembre 2023

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, André BONHOMME  
FALIERES

Le Secrétaire de séance Alain

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 06/10/2023  
et publié ou notifié  
le 06/10/2023

